

son canton

Ouest-France
Mercredi 26 décembre 2001

Le deuxième des six volets qui relatent l'histoire du phare des Sept-Îles

Le choix de l'île aux Moines

Françoise Racine

Le 5 avril 1831, dans une lettre programme, Léonor Fresnel plaide pour l'installation d'un phare aux Sept-Îles. Après avoir examiné les différentes possibilités, pour des raisons d'économie, le choix de l'emplacement du futur phare se porte sur l'île aux Moines.



Île aux Moines : Léonor Fresnel note qu'il s'y trouve un établissement militaire et une petite garnison. Un seul gardien serait alors suffisant et peut-être pourrait-on se dispenser d'en entretenir un second à Perros pour le relayer si le service de l'éclairage est confié à l'un des agents de l'établissement militaire. « Le plateau culminant de l'île aux Moines est situé à la pointe est, près de la vigie et c'est là, je pense, qu'il conviendra d'établir la tourelle du fanal. Sa hauteur devra être limitée par la condition de dominer entièrement l'île Bono et j'estime par aperçu qu'il suffira d'élever le fanal à sept ou huit mètres au-dessus du sol. Au surplus, si l'élévation produite par le point culminant de l'île Bono n'embrassait qu'un espace angulaire de cinq à six degrés, je pense qu'elle serait sans inconvénient, autant du moins qu'on aurait prévenu les navigateurs. » Ce souci d'économie entraînera, en fait, des dépenses bien supérieures.

Le logement

Concernant le logement, là aussi l'économie est de rigueur : « Peut-être pourrait-on se dispenser d'établir d'abord un logement complet avec magasin pour le service du fanal surtout si quelque agent militaire pouvait en être chargé. » Mais Léonor Fresnel hésite : « Cependant, il faut considérer que le feu devra être visité deux ou trois fois par nuit et que, dans les gros temps, le service pourrait devenir très pénible et serait par conséquent mal fait. »

Enfin, un petit logement comportant une chambre à coucher, un magasin aux huiles et ustensiles suffira... pour le moment. Pour la construction, on utilisera des moellons extraits sur place et trois « mineurs » (on ne parlait pas de carriers) seront chargés d'extraire chaque jour un mètre cube de granit de choix pour réaliser des pierres de taille employées pour l'escalier à noyau plein, la corniche de la tourelle et les assises supérieures du soubassement de la lanterne. Une petite galerie extérieure facilitera le nettoyage journalier des glaces.

La lanterne

D'un diamètre de 1,40 m, la lanterne sera envoyée de Paris. L'appareil lenticulaire fixe reposera sur un trépied dont les trois tiges verticales serviront à diriger le mouvement du plateau mobile de la lampe hydrostatique. L'appareil mobile se composera de deux panneaux lenticulaires verticaux à éléments cylindriques. Les prismes de verre composant ces panneaux seront taillés de manière à réunir en faisceau les rayons divergents de l'appareil fixe. Le système des lentilles tournantes diamétralement opposées sera mis en jeu par une petite machine de rotation opérant une révolution complète en six minutes, en sorte que pour un observateur immobile, le feu fixe sera varié par des éclats apparaissant de trois en trois minutes. Chaque éclat sera précédé et suivi d'une éclipse presque totale.

« Dans l'intérêt de la navigation », Léonor Fresnel aimerait voir ses projets, Héaux et Sept-Îles, aboutir rapidement et que les deux fanaux fussent mis en activité dès le 1^{er} septembre, époque des retours des expéditions de Terre-Neuve (1). Mais il ne sera pas si simple de transporter ouvriers et matériaux sur les îles. De plus, l'île aux Moines dépendant du ministère de la guerre, l'exécution du phare sera retardée par les formalités à remplir auprès des autorités militaires. Le fanal des Sept-Îles sera allumé le 1^{er} mai 1835. Quant aux économies, des 7 000 à 8 000 francs estimés, on passera à 23 000 francs.

(A suivre)

1. Les départs des terre-neuvas s'effectuaient en mars et les retours en septembre, octobre. Ces propos concernent d'ailleurs les héaux de Bréhat, cependant, Perros connut quelques bâtiments armant pour la « grande pêche ».

Plan général de l'île aux Moines, Bono et l'île Plate datant de la fin du XIX^e siècle.

Le choix de l'Île-aux-Moines (Ouest-France 2001, Françoise Racine)

Référence du document reproduit :

- **Ouest-France**
Dans : "Ouest-France", 26 décembre 2001.

IVR53_20062208362NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

Auteur du document reproduit : Françoise Racine

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite